Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 029-212900773-20260219-CM26_01009-DE

Date de mise en ligne :

Guissény
Gwiseni
Finistère
Pen-Ar-Bed
Tél / Pellg : 02 98 25 61 07

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE GUISSÉNY N°CM/26-01009

Date d'envoi de la convocation : 13 février 2026

Nombre de membres en exercice = 12
Présents =
Votants =

## RÉUNION DU 19 FÉVRIER 2026

## Convention de stationnement d'un car au service technique

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf février à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Raphaël RAPIN, maire.
**Étaient présents** : Jean-Louis BONDU, Herveline CABON, Mickaël CONQ, Renée GALL, Laurence GUERINET, Gérard LE GUEN, Maud LE QUÉRÉ, Marie-Michelle LORGERÉ, Joël PASCOËT, Raphaël RAPIN, Jean-Yves ROUDAUT, formant la majorité des membres en exercice.
**Excusés et représentés** : Jérémy JAFFRÈS donnant procuration à Jean-Louis BONDU.
**Absents :**
Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales. Jean-Louis BONDU a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

### EXPOSE DES MOTIFS

Gérard LE GUEN, adjoint au maire, informe que la société « Cars des Abers » a formalisé auprès de la commune une demande de mise à disposition d'un stationnement pour un car scolaire au service technique dont le chauffeur est un habitant de Guissény. Ce afin de permettre au chauffeur de parquer le car en dehors des horaires de ramassage scolaire. Etant entendu que pendant les périodes de vacances scolaires, le car repartira à l'entreprise.

Il est proposé à l'assemblée d'accorder le stationnement à titre gratuit pour une durée de 1 an renouvelable 2 fois et de passer une convention avec la société « cars des Abers » précisant les modalités de stationnement.

### DÉLIBÉRATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés, par 12 voix pour.

**Article 1** : Autorise le Maire à signer la convention de stationnement avec la société « Cars des Abers » précisant les modalités de stationnement.

À Guissény, le 19 février 2026
Pour extrait conforme au registre,

Le maire,
Raphaël RAPIN

MAIRIE DE GUISSENY 29880

Le secrétaire de séance,
Jean-Louis BONDU